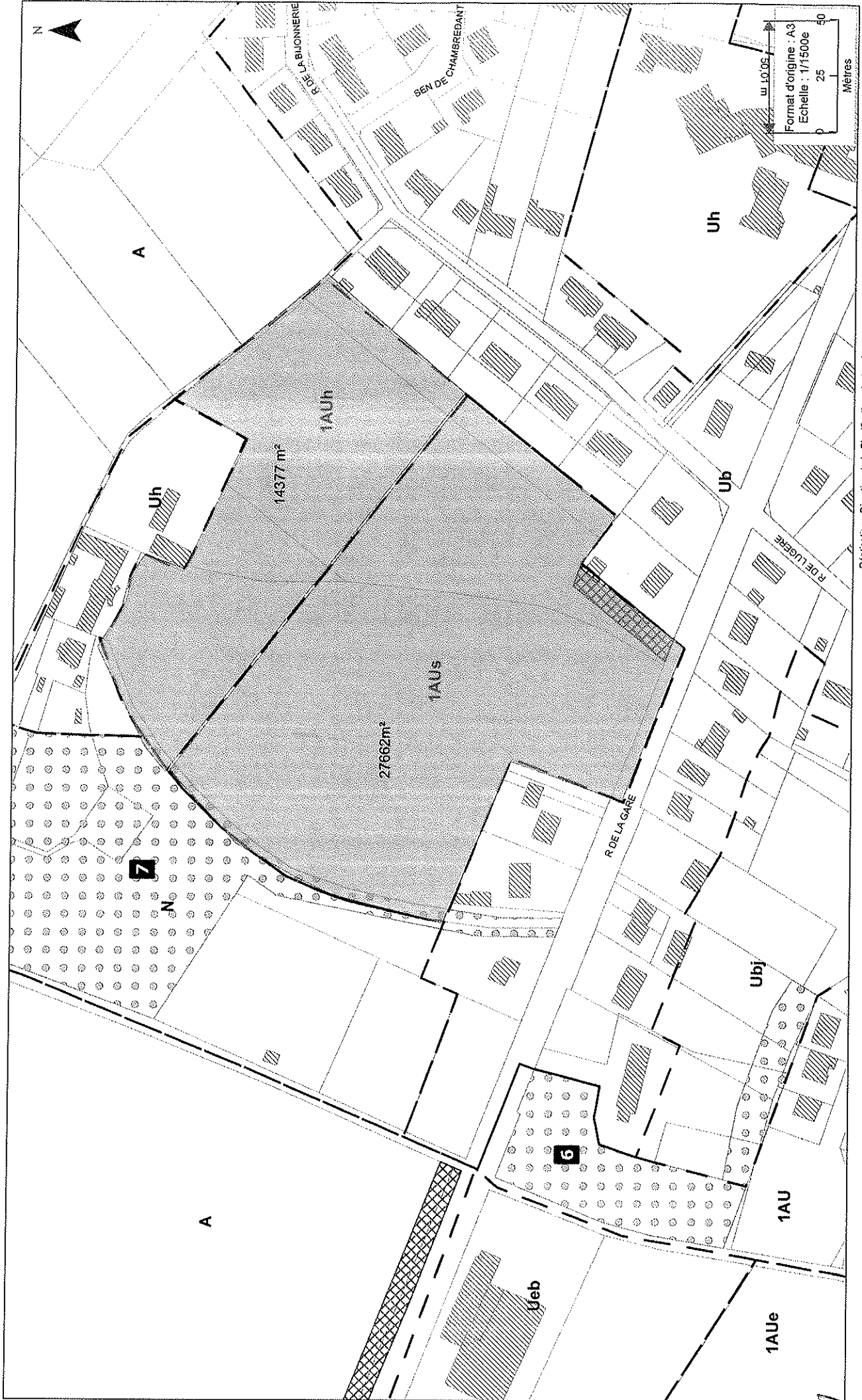


PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE DE MARGNY-LES-USAGES
RUE DE LA GARE



10

ment :

Commune :
MARIIGNY-LES-USAGES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique de Gestion
Cadastrale
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
45042 ORLEANS CEDEX 1
tél. 02-38-24-45-76 -fax 02-38-24-45-65
ptgc.450.orleans@dgifp.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 02

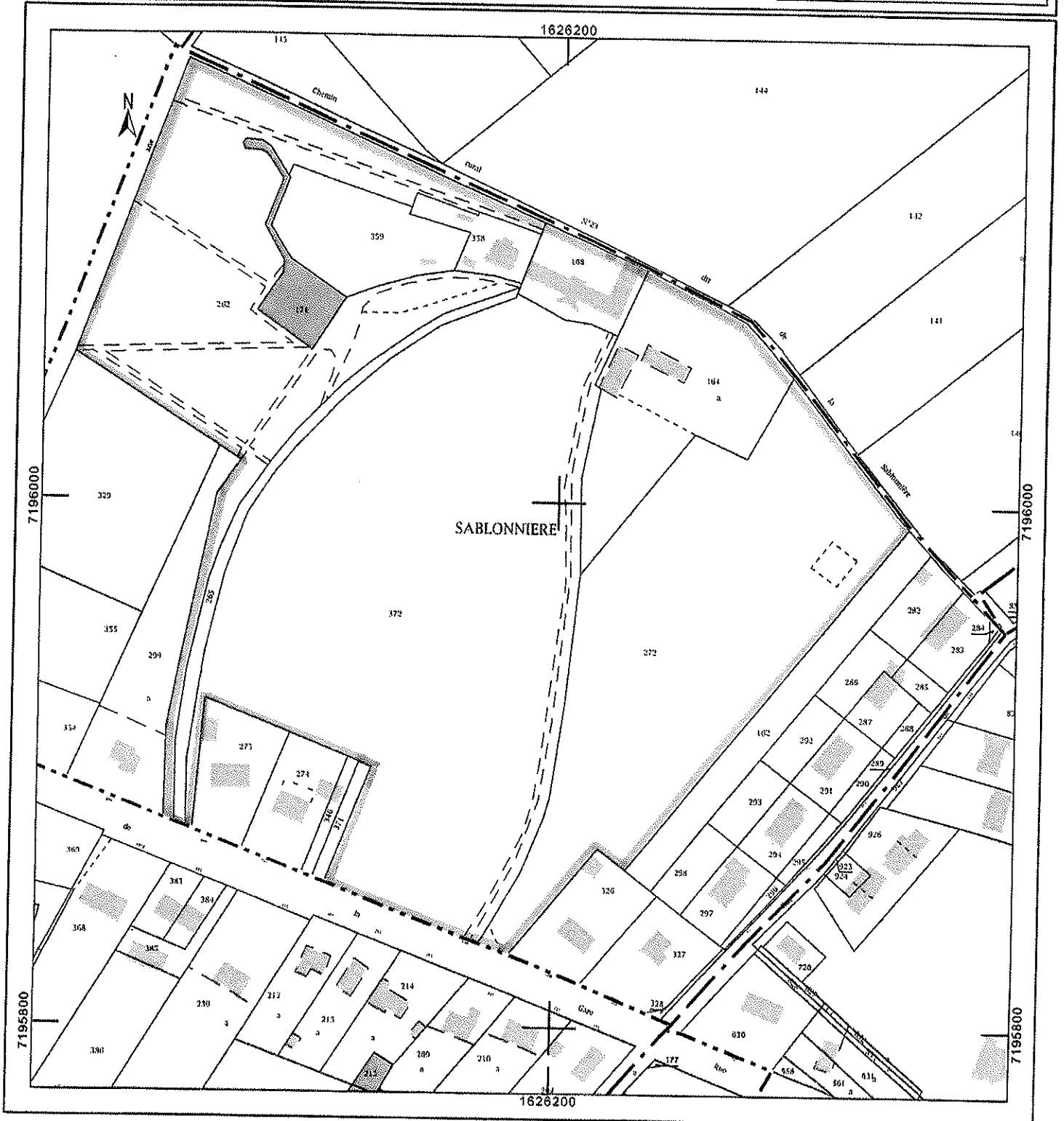
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 11/07/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Handwritten signature or mark.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARIGNY LES USAGES

Séance du 04 juillet 2017

Nombre de membres :

- Afférents au C.M. : 15
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le mardi 04 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Eric ARCHENAUULT, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2017

Présents : Mmes FRINAULT, CAILLAUX, GRIVÉ, LAZARENO, MARCELLOT.
Mrs ARCHENAUULT, BEAUMONT, BON, DEGUILHEM, DELAPORTE,
LENDOM, HUGUET, SANTERRE, NADOT.

Absent :

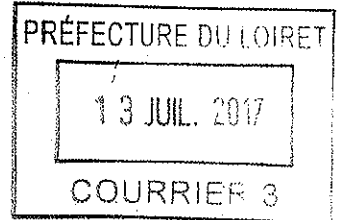
Absents excusés : Mme CHAPERON a donné pouvoir à Mme GRIVÉ.

Secrétaire de séance : M. DELAPORTE.

Transmis au représentant de l'Etat
le :

Prévenu ou notifié
le :

13 JUIL. 2017



2017-31. ACHAT TERRAIN AEFH :

Dans le cadre de la vente de l'ensemble de la propriété de l'AEFH La Sablonnière au 380 rue de la Gare à l'acquéreur AGEM'S IMMO.

Etant donné que ce dernier a un projet de construction sur le site :

- d'un nouveau foyer de vie pour les résidents de l'AEFH.
- d'une maison médicale pouvant regrouper différentes professions médicales.
- d'une crèche privée
- de logements adaptés aux personnes âgées

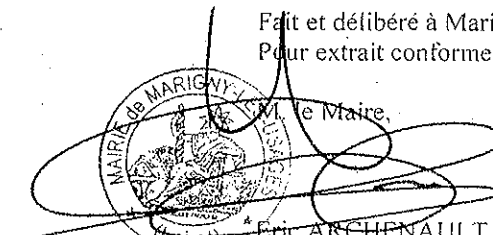
Considérant que le projet ne pourrait pas se faire si une partie de la propriété de l'AEFH n'était pas racheter afin de financer ces constructions,

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir une partie de la propriété de l'AEFH auprès d'AGEM'S IMMO.

A l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente et donc l'achat terme à AGEM'S IMMO de la division de l'ex-propriété AEFH nommée Parcelle B d'une superficie de 32 995 m², au prix net vendeur TTC de 394 000 €, sachant que les frais d'acte sont estimés à environ 6 000 €, soit un total de 400 000 € TTC.
- d'autoriser le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence auprès des organismes bancaires pour financer l'achat.

Fait et délibéré à Marigny Les Usages,
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2017,


Eric ARCHENAUULT
Maire.

30